

à une disette d'énergie motrice et à des difficultés de transport. Mais il faut nous rappeler que la nécessité de la production de guerre est encore bien urgente même si bien des contrats pour la fourniture de munitions et de ravitaillements sont en avance des prévisions. Il nous faut pourvoir à la fabrication des denrées nécessaires à l'effort de guerre même si cela entraîne un sacrifice des denrées de consommation civile. Or un accroissement de production entraînera un besoin supérieur de capitaux. Plus on produira, plus le salarié devra être rémunéré.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) déclare que ce n'est pas l'importance du montant de la dette qui compte. Pour moi, c'est là une affirmation dangereuse, même si elle est véridique. Peut-être ne devrait-on pas la répéter trop souvent. Après tout, dit-il, la dette est un engagement qu'assume le public de payer au public les obligations qu'il détient. Il s'agit donc de répartir la dette. J'admets que c'est une question de répartition. Je compte donc donner un conseil pratique quant aux moyens qui, à mon avis, aideront à répartir la dette. Il importe de voir à ce que le citoyen moyen souscrive une de ces obligations de l'Etat. Il faut donc mettre le salarié en mesure d'augmenter le chiffre de ses épargnes afin de se constituer une réserve pour l'après-guerre.

Malheureusement au Canada comme aux Etats-Unis, le désir d'épargner le plus possibles paraît diminuer. Ce fléchissement ralentit la production, et nous en avons une preuve dans l'absence injustifiée. Pour remédier à cet état de choses, j'appelle d'une façon toute particulière l'attention du Canada et du ministre sur ce point. L'absence injustifiée n'assure aucun salaire; si les salaires ne sont pas touchés, l'impôt sur le revenu ne remplira pas les coffres du trésor public. L'habitude des absences injustifiées qui se répand partout au Canada et aux Etats-Unis crée un des problèmes les plus graves qu'il nous faille régler aujourd'hui. Je cite un passage du *Citizen* d'Ottawa, numéro du samedi 27 février, sous le titre de "Lost Time in War Work." Voici :

L'absentéisme dans les industries de guerre, d'après un rapport du comité naval de la Chambre des représentants des Etats-Unis, crée "une situation des plus grave". D'après les rapports qui continuent d'affluer, les absences injustifiées dans les usines de guerre au Canada ne sont pas moins courantes.

Le comité américain a admis lui-même ne pas pouvoir expliquer la recrudescence de ces entraves apportées à la production. Le *Herald Tribune* de New-York a tenté d'éclairer le comité à ce sujet. Voici l'explication bien simple qu'il donne du phénomène

Nous gâtons nos ouvriers de guerre par des salaires que la plupart n'ont jamais rêvé de gagner. Ils touchent maintenant, dans le

tiers ou la moitié de temps, ce qu'ils avaient coutume de trouver dans leurs enveloppes de paye au bout d'une semaine entière. . . . Or, comme l'ouvrier de nos jours a moins d'occasions de dépenser, tout en ayant une paye plus forte, il manque du stimulant nécessaire pour le tenir absorbé dans son travail. Le seul luxe qu'il peut maintenant se permettre consiste dans les loisirs. Alors, il en profite. Voilà l'explication toute simple. A vrai dire, elle l'est même trop. Laisser entendre que les ouvriers des usines de guerre s'absentent simplement parce qu'ils sont mieux rémunérés qu'ils ne l'étaient avant la guerre est placer bien bas leur patriotisme et passer outre une foule d'autres raisons aussi nombreuses que variées.

Indubitablement, un grand nombre d'absences injustifiées ont pour causes les salaires élevés et une sécurité économique temporaire. En temps normal, la mise à profit des loisirs n'est pas nécessairement un mal en soi. Mais de ce temps-ci, c'est différent. Le remède ne réside pas, toutefois, dans la diminution des salaires, mais dans l'application de règles qui feront voir à ceux qui tirent de l'arrière l'importance de leur entière coopération à l'effort de guerre. En Grande-Bretagne, un travailleur qui s'absente pendant une seule période de relève, est tenu de fournir une raison valable de son absence, sans quoi, il est passible d'une amende. Si ses absences se répètent, il peut même être emprisonné. Si tout cela semble sévère, n'oublions pas que la lutte pour la liberté est loin d'être terminée, . . . et les soldats sur la ligne de feu ne peuvent s'absenter à leur gré.

Il est temps que les règlements qui s'appliquent aux membres des forces armées s'appliquent au reste de la population, tant que durera la guerre. Nous avons une situation similaire au Canada mais la cause en est surtout au système d'impôts qui ne tient aucun compte de l'avenir. Je prie le ministre de m'accorder quelques minutes d'attention; je vais élaborer sur ce sujet.

Mme NIELSEN: Puis-je interrompre l'honorable député? Je regrette de dire que dans ce coin-ci de la Chambre nous ne pouvons saisir un mot de ce qu'il dit.

L'hon. M. GARDINER: Nous n'en saisissons pas davantage ici.

M. HARRIS (Danforth): Je remercie l'honorable représentant de sa courtoisie. Je songeais à la même chose. Vu l'importance de ce que je vais maintenant déclarer, peut-être vaudrait-il mieux avoir un peu plus d'ordre dans la Chambre. Quant à ceux qui ne peuvent saisir mes paroles, je les prie de se rapprocher afin que je n'aie pas à forcer la voix.

Je désire placer au compte rendu quelques remarques qui, à mon avis, sont d'une nature assez pratique en ce qui concerne le relèvement de la production et la suppression du pire obstacle peut-être à la production en ce moment. Il s'agit de l'absence injustifiée. Les ouvriers n'en sont pas entièrement à blâmer. Le plus fort de la responsabilité retombe directement sur les épaules de l'ad-

[M. Harris (Danforth).]